DEPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE BÉZU SAINT ÉLOI

P.A-9

Route de Neaufles
Parcelle cadastrée en section H n° 400 et n° 474
Lieux dit du "Pont aux Clères"
" Domaine Saint-Éloi "

PERMIS D'AMENAGER

Hypothèse d'implantation

Echelle : 1/500 ème

Maître d'ouvrage
ALTITUDE LOTISSEMENT
Immeuble Magellan III
505, Cantor Allée – Route de Neufchâtel
76230 ISNEAUVILLE
02.76.51.05.22

Géomètre-Expert
AGEOSE
Géomètre-expert
Voie du Futur
BP322
27100 VAL DE REUIL CEDEX
02.32.40.05.13

Bureau d'études
SODEREF
Agence Normandie
Rue Karl Heinz Bringer
76 650 – LE HOULME
02.32.71.01.09
02.32.51.18.32

Bureau d'études INFRASTRUCTURE
&COTONE ING&NIERIE
8 Rue du Docteur Surtray
76 600 – LE HAVRE
02.75.32.85.21
08.11.38.25.63

Plan de référence	INDICE	MODIFICATIONS	Date
ETD	A	Edition initiale	24/11/2016
AVP	B	Modification largeur de chaussée	6/03/2017
PRO	C	Modifications des assainissement EU et EP Modifications sur la constructibilité des lots 1, 2 et 3	24/11/2017
DCE	D		
EXE	E		
...	G		

Dossier n° 160925 — 160925.dwg

NOTA : Système des coordonnées planimétriques rattachées au RGF 93 (CC49)
Les altitudes sont rattachées au NGF système IGN 1969

LEGENDE PROJET :

- : zone en enrobé
- : zone en enrobé en circulation mixte sur au moins 2 m de large
- Chaussée largeur globale de 7 m
- : Noues et espaces verts
- : Emplacement non constructible et non clos réservé aux entrées charretières (privatives à chaque lot) (aménagé par les acquéreurs) **en accès des lots 2et 3et 37 pouvant être réduits à 5.0m m*
- Emplacement obligatoire
- Emplacement libre au droit de la voirie nouvelle (sauf sur les emplacements réservés aux branchements des réseaux et aux espaces verts)
- : Massifs de plantes vivaces rustiques à la charge de l'aménageur
- : Massifs de plantes vivaces rustiques à la charge de l'aménageur
- : Plantations sur bâche tissée
- : Plantation arbre de haut-jet à la charge de l'aménageur
- : Plantation arbre de haut-jet à la charge des acquéreurs (il devra être planté à 2,5 m de l'alignement avec la voirie)
- : Haie paysagère à planter par les acquéreurs. Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur de leur propriété, au droit des voiries et espaces communs (cf PA.10 et notice paysagère)
- : Haie champêtre d'espèces locales à planter par les acquéreurs. Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur de leur propriété, au fond des lots 12 à 27 (cf PA.10 et notice paysagère) Pour les lots 12 à 20 la plantation d'une haie est facultative si l'en existe déjà une.
- : Zone à paysager de manière à créer une entrée attrayante et adaptées à l'environnement local. (cf PA.10 et nctice paysagère) L'aménagement devra s'intégrer aux espaces verts de la voirie. Cette zone n'est pas constructible.

LEGENDE IMPLANTATION :

- : Axe de faîtage principal conseillé (non imposé)
- : Zone constructible
- : Zone constructible si la construction est édifiée en limite de propriété
- : Servitude de passage des réseaux EU et EP

LEGENDE RESEAUX** :

- Regard de branchement télécom 30x30 (tampon béton)
- Citerneau
- Coffret de comptage électrique
- Boîte de branchement des eaux usées
- Boîte de branchement des eaux pluviales
- Grille de surverse avec décantation de 0m50
- Regard de visite EU Ø 1000
- Regard de visite EP Ø 1000
- Eclairage public

Nota : les superficies et les cotations périmétriques sont données uniquement à titre indicatif.
Celles-ci ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de M. Maxime LEHEURTEUR, Géomètre-Expert au sein de la société AGEOSE, tant que les opérations de bornage n'auront pas abouti.

Pts	Nature
A	borne ancienne
B	borne ancienne
C	borne ancienne
D	borne ancienne
E	borne ancienne (en pierre)
F	borne nouvelle
G	borne nouvelle
H	borne nouvelle
I	borne ancienne
J	borne ancienne

TABLEAU DES COORDONNEES DU PERIMETRE

SOMMET	X	Y	DISTANCE
A	1605629.499	8233025.208	
B	1605604.389	8232998.524	36.64
C	1605596.822	8232892.717	106.08
D	1605616.850	8232834.244	61.81
E	1605635.773	8232778.328	59.03
F	1605833.791	8232800.238	199.23
G	1605834.177	8232821.018	20.78
H	1605835.179	8232833.614	12.64
I	1605784.876	8232880.327	68.65
J	1605655.027	8233001.268	177.45
K	1605629.499	8233025.208	35.00

Coordonnées rattachées au RGF 93 (CC49)